

Description et analyse

CHAPITRE 7 : UN BATIMENT EMBLEMATIQUE

Le fronton monumental, le pavé mosaïque, la salle des députés

Le bâtiment du Grand Conseil se trouve dans une position privilégiée sur le flanc occidental de la colline de la Cité, au nord de l'ancienne Académie et à proximité du château Saint-Maire (fig. ●●● 27). Vers 1803, cet espace était occupé par divers édifices publics, puisque dans un secteur relativement restreint on trouvait aussi le tribunal d'appel, les prisons de la tour Saint-Maire, ainsi qu'une caserne (à l'emplacement de l'actuelle école de chimie) (fig. ●●● 28 et 29). On accède au Grand Conseil à partir de la place du château par un escalier monumental aménagé en 1845, qui débouche sur une terrasse, elle-même terminée deux ans plus tard, suite à la démolition des anciennes dépendances du château (183). L'édifice joue un rôle important dans la silhouette de la Cité ; ses toitures variées, de type pavillonnaire, témoignaient de la complexité du lieu. Le «péristyle» (fig. ●●● 30), en effet, possédait sa propre toiture (18●) (184) et, derrière le fronton, son propre clocheton en charpente habillée de cuivre, à dôme très aplati sur petits arcs en plein cintre ; il logeait trois timbres, que frappaient des marteaux commandés par le mécanisme de l'horloge. Une gravure ancienne (voir fig. ●●● 25) atteste l'existence d'un fil tendu entre les clochetons. Celui-ci appartenait sans doute au paratonnerre établi en 1826, peu après que la foudre ait ravagé la tour lanterne de la cathédrale.

Quant à l'édifice principal, il s'abritait sous un large toit composite, à pans brisés très bas, avec élément central à faîte orienté d'est en ouest, presque carré, surmonté d'un clocheton, et deux éléments latéraux, à faîtes parallèles et pans extérieurs communs. L'un se décrochait vers le sud, sur la partie occidentale de la grande salle, l'autre au nord-est, sur l'escalier et les pièces voisines. Ici, une lanterne circulaire, au vitrage conique, permettait l'éclairage direct d'une pièce par ailleurs aveugle, l'ancienne «antichambre» du Grand Conseil.

Non seulement l'immeuble réunit des structures d'époques diverses, mais il doit compenser de fortes dénivellations du terrain. Ainsi, le rez-de-chaussée donnant sur la terrasse du château (le «Péristyle» est établi sur un terre plein) correspond à un second étage du côté opposé, sur la face sud. Ce secteur méridional de l'immeuble se compose de deux niveaux administratifs installés dans des maçonneries en partie médiévales, et d'un étage supérieur reconstruit par PERREGAUX, niveau qui abrite essentiellement la salle du Grand Conseil. Elle est précédée de locaux secondaires (dont l'ancienne pièce dite «du Contentieux») et du «Péristyle», que signale une façade monumentale.

Cette façade d'apparat, d'esprit néoclassique, entièrement en pierre de taille, est à la fois modeste et très monumentale. Modeste par ses dimensions et sa relative sobriété, qui font qu'elle passe souvent inaperçue sans un regard averti ; monumentale par sa composition très étudiée, par l'harmonie des proportions et par le soin mis à son exécution.

Elle frappe l'amateur d'architecture par son avant-corps peu saillant ajouré de hautes portes en plein cintre, flanquées de colonnes engagées. Ces dernières supportent un entablement dorique et un fronton qui signalent l'édifice comme un lieu public. Un cartouche axial rappelle (en lettres modernes de bronze [185]), la devise cantonale, «LIBERTE ET PATRIE», ainsi que la date de la première réunion du Grand Conseil, le «XIV AVRIL MDCCCIII».

Perregaux juxtapose ici très harmonieusement des éléments rarement réunis de cette manière. D'une part, il utilise le motif du temple, choisissant l'ordre dorique, assez sévère et considéré comme «viril», un langage qui correspondait assurément au nouveau gouvernement vaudois composé, faut-il le rappeler, de députés exclusivement masculins. Les colonnes, à gorgerin délicatement frappé de rosaces (fig. ●●● 31), et l'entablement à frise ornée des triglyphes et patères caractéristiques du genre dorique, supportent donc un fronton. Celui-ci n'est pas à denticules, comme on aurait pu s'y attendre, mais à mutules, motif plus gros, donc plus visible, fréquent à l'époque révolutionnaire, et qui confère à cette architecture plus de vigueur.

D'autre part, Perregaux met en scène le thème des arcades, auxquelles on associait généralement l'idée de passage public, voire de forum. Les trois arcs en plein cintre, rigoureusement identiques, évoquent ainsi un portique dans le genre de ceux que proposait VIGNOLE (fig. ●●● 32), architecte de la Renaissance dont les écrits étaient extrêmement répandus. Mais Perregaux a pris des libertés avec ces canons académiques, car ses ouvertures se distinguent par leur proportions relativement étroites (186) ; elles paraissent trop hautes pour l'ordre dorique, ce qui leur confère un aspect élancé et une indéniable solennité. Elles correspondent plutôt, avec leur agrafe, au genre corinthien (fig. ●●● 33).

Les portiques sont généralement ouverts, servant de passage ou abritant un porche. Mais ici, en raison du climat, sans doute, l'architecte a fermé ces trois arcs par des portes monumentales. Seule la partie haute de la baie est ajourée, avec des menuiseries à entrelacs ovales, et le tympan vitré porte des petits bois rayonnants. Les riches vantaux à deux battants sont agrémentés de trois tables superposées : en bas, un élément circulaire en fort relief qui rappelle les patères de l'entablement, puis une étroite bande horizontale à postes affrontées sous-tend un haut cadre mouluré enserrant une table dont le sommet en demi-cercle est entouré de feuillages sculptés, alors que la base s'allège d'une échancrure, pourvue d'un mufle de lion en bronze (fig. ●●● 34). Curieusement, ces mufles sont

exactement les mêmes, à l'anneau près, que ceux qui ont été placés sur les portes du Musée Arlaud en 1840, et qui ont été fournis alors par les serruriers HEBERLE et BALLENEGGER (187). Persistance d'un même modèle?

De part et d'autre de ce corps central, le bâtiment élève deux parties latérales symétriques, à mur simplement garni de refends horizontaux, sans chaînes d'angle. Ces secteurs prennent jour par deux baies rectangulaires à encadrement mouluré comportant une large corniche sur consoles à glyphes. Celle de l'ouest éclaire la partie du péristyle transformée en «fumoir» au début du XX^e siècle, tandis que celle de l'est, ouverte seulement lors de la construction du second Tribunal d'appel en 1833-1835, donne depuis lors accès à une petite cour. Des balustrades et bancs de pierre coiffaient cette composition en flanquant le fronton ; ils cachaient originellement la toiture, dans la tradition de l'architecture française du XVIII^e siècle (fig. ●●● 35). Dans notre région, ce motif est utilisé déjà par l'architecte lyonnais LEONARD ROUX au temple de Morges vers 1772 (188), et proposé également par ABRAHAM FRAISSE, dix ans plus tard, dans son projet de rénovation de l'Hôtel de ville de la Palud à Lausanne (189). Ici, balustrade et dés, très abîmés, ont été supprimés en 1927 en vue d'un remplacement qui n'a finalement jamais eu lieu.

A l'opposé, la face méridionale de l'édifice paraît homogène, en dépit de structures variées en maçonnerie crépie; la salle du Grand Conseil surmonte deux étages de bureaux (fig. ●●● 36). Ce niveau supérieur, seul limité de chaînes d'angles rectilignes, se signale par cinq axes de percements, avec de hautes fenêtres en arc surbaissé, à clef trapézoïdale saillante. Cette façade présente, du côté oriental, un élément en retrait que limite une chaîne d'angle en harpe. Ici, l'ancienne chambre des commissions et l'escalier présentent d'originales ouvertures, à savoir quatre hautes baies serrées, qui sont en fait des doubles fenêtres superposées à encadrement rectangulaire. Ces percements ne doivent rien aux transformations, durant le XX^e siècle, des structures voisines qui se rattachent aux maisons de la rue Cité-Devant ; elles sont au contraire d'origine, dues à ALEXANDRE PERREGAUX, et paraissent à la fois très fonctionnelles et d'une grande modernité pour l'époque (fig. ●●● 37). Des baies superposées du même type ajouraient initialement le mur intérieur du péristyle.

Plus variée, la face occidentale se compose, du côté sud, de la salle du Grand Conseil, ajourée par trois ouvertures, ainsi que du «Fumoir» (ancien péristyle) éclairé lui aussi par trois hautes fenêtres en arc surbaissé à clef trapézoïdale (fig. ●●● 38).

L'intérieur

Sur la façade principale, au nord, les trois grandes portes donnent accès au «péristyle», dallé en 1822 d'une mosaïque de petites pierres. Ces galets de champ sont posés dans de

larges losanges de pierre dure, ornés en leur milieu d'étoiles et, face à l'entrée principale, d'un écusson vaudois (190) (fig. 39 ●●●).

A en croire le projet original de Perregaux (voir fig. 17 ●●●), tout comme le premier relevé précis que nous connaissons de ce niveau, celui de l'architecte DAVID BRAILLARD en 1873, cinq grandes baies, dont deux aveugles dès l'origine, rythmaient le mur du fond du ce vaste espace. L'ouverture la plus orientale, avec son haut encadrement en arc surbaissé, à clef trapézoïdale et tablette saillante, a survécu intacte. En fait, une traverse en molasse, d'origine, subdivise cette baie en deux fenêtres superposées très exceptionnelles, du même genre que celles décrites à l'extérieur, dans l'angle sud-est du bâtiment. L'ouverture suivante, de type similaire, mais plus monumentale, à encadrement rectangulaire orné de fascies, donne accès à «l'antichambre du Grand Conseil» et constitue en fait la véritable entrée de la salle des séances. Les trois autres baies doubles, semblables à la première, étaient alternativement fermée, ouverte et fermée; elles ont été en partie retouchées par la suite, puis cachées sous un crépi, sans doute vers 1911. Les récentes investigations consécutives à l'incendie ont permis de dégager leurs encadrements en molasse (191) (fig. ●●● 40).

Lors de ces mêmes travaux, on a également découvert, sur le mur du fond du péristyle, près du sol, deux soupiraux oblongs à encadrement en molasse, qui permettaient très vraisemblablement l'aération de la cave où se trouvait la fonderie de la Monnaie. Le péristyle a été subdivisé vers 1911 au profit du «fumoir», grand salon qui valait essentiellement par ses boiseries, son plafond et ses décors en stuc imitant les entrelacs de tradition celtique (192), entièrement détruits par le récent incendie.

Mais la pièce maîtresse, ici, était incontestablement la salle du Grand Conseil, qui offrait une vaste surface de 13 x 14,55 m (fig. ●●● 41, 42, 43, 44). Elle avait gardé les 19 bancs cintrés d'origine, auxquels ont été ajoutés quelques éléments plus récents. A ce propos, signalons que la disposition des sièges en légers gradins, visible sur les vues intérieures, était moderne : initialement, ces bancs se trouvaient à même le plancher «vaudois» caractérisé par ses grands carreaux de sapin délimités par des lames de chêne. On remarquait en outre, sur les murs, les boiseries dessinées par Perregaux, à pilastres ioniques cannelés, qui alternaient avec des panneaux rehaussés de tables échancrées à gouttes, parfois de guirlandes. Ce genre était préconisé déjà vers 1760 par l'architecte JEAN-FRANÇOIS DE NEUFFORGE (193), dont les planches gravées étaient très répandues (fig. ●●● 45). Les pilastres se poursuivaient, au niveau de la gorge du plafond en stuc, par un petit élément, cannelé lui aussi, qui venait buter contre le cadre supérieur, formant comme une volute (supprimé vers 1952) (fig. ●●● 46) Anciennement, ces boiseries étaient peintes de faux

marbre gris, vert turquoise, vert foncé et brun rosé, avec éléments rehaussés d'un filet d'or (194).

Sur l'axe central, derrière le bureau du président, se voyait un écusson vaudois sculpté en relief par le menuisier BURY (1807), sommé d'une couronne de chêne et flanqué d'épis et de sarments chargés de grappes. Le grand poêle monumental en faïence blanche, signé et daté 1805 par le potier de terre yverdonnois JACOB INGOLD (fig. ●●● 47) a tellement souffert du récent sinistre qu'il a fallu se résoudre à le démolir (quelques vestiges en ont été récupérés par le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire). Rappelons que ce poêle utilisait une cheminée commune avec les fourneaux de la fonderie, situés deux étages plus bas.

L'incendie du 14 mai 2002 a donc irréversiblement détruit non seulement la charpente, le campanile et le clocheton du timbre de l'horloge (195), mais aussi tous les équipements intérieurs de l'étage principal (fig. ●●● 48 et 49).

Les niveaux inférieurs, conservés quant à eux et occupés par des bureaux, ont été remaniés on l'a vu à plusieurs reprises ; ils présentent encore, au nombre des structures particulièrement intéressantes, diverses maçonneries d'origine médiévale (196), ainsi que, au centre de l'édifice, le local qui abritait l'ancienne fonderie de la Monnaie. Celui-ci a été pourvu, lors de sa création vers 1804, d'une impressionnante voûte en plein cintre, en gros appareil de molasse, dans laquelle s'ouvrent latéralement, côté nord, deux larges et profondes ouvertures carrées qui devaient servir à l'aération, en connexion sans doute avec les soupiraux découverts dans le péristyle. On accède à cette cave par un couloir gothique, voûté en arc brisé, vraisemblablement du XIV^e ou XV^e siècle (197).